



Paris le 12 juillet 2024

Objet : Comité social d'administration du 12 juillet 2024 – Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Ce CSAR prévu initialement pour le 10 juin dernier se tient enfin. Notre alliance a déjà eu l'occasion de vous faire part de ses positions et notamment de notre conception du dialogue social, en préambule du CSAR boycotté le 9 juillet dernier.

Nous reviendrons sur les fiches à l'ordre du jour au fur et à mesure du déroulement de la séance.

Néanmoins avant de commencer ces travaux, nous souhaiterions évoquer quelques sujets qui préoccupent les agents dans leur quotidien de travail et qui attendent des réponses précises.

- **L'arrêt rendu par la 7ème chambre de la cour des comptes "département de l'Eure" et son impact en matière de responsabilité des gestionnaires publics.** Cette décision, *[qui se réfère à une loi non applicable à l'époque des faits, rappelons-le]*, inquiète grandement dans les services et à tous les grades. Les relations managériales cadres-agents se tendent, les agents appréhendant la mise en cause de leur responsabilité alors qu'ils obéissent à leur hiérarchie. Dans les SGC notamment, des agents manifestent le souhait de ne plus être affectés à la dépense, quand ils ne souhaitent pas carrément quitter la structure. La DGFIP s'est, semble-t-il, montrée un peu trop optimiste sur la mise en œuvre de la RGP et sur la jurisprudence de la Cour des comptes. Et l'inquiétude commence à dépasser le seul monde de la comptabilité publique avec des projections de mise en cause de la responsabilité dans d'autres sphères comme l'évaluation domaniale, le contrôle fiscal (avec les recours, transactions, etc..). Nous demandons à la DGFIP qui s'est, nous n'en doutons pas, emparé du sujet, de communiquer auprès des directions et des agents. La direction générale doit protéger ses agents, qu'ils soient ou non en détachement, en leur accordant le dispositif de la protection fonctionnelle qui leur permettra de se défendre en couvrant les frais liés à la procédure. Nous vous demandons également la mise en place d'un comité de suivi pérenne visant à l'analyse de la jurisprudence de la Cour des comptes et son évolution pour mieux anticiper les éventuels risques et permettre d'adapter les process afin d'assurer la meilleure maîtrise des risques, (pas seulement dans la chaîne de la dépense). Et enfin, nous vous demandons d'être lisibles

sur l'orientation que la DGFIP entend donner sur les autres sanctions encourues, y compris sur le déroulé de carrière : si un agent de bonne foi est mis en cause, sera-t-il, au-delà d'une possible sanction administrative immédiate, à jamais écarté des tableaux de promotion ? On peut être mis en cause par la justice, déclaré innocent mais à jamais considéré comme coupable par l'administration...marqué par le sceau de l'infamie, ou à tout le moins le sceau de l'humiliation !

- **La signature d'un partenariat avec l'agence du Travail d'intérêt général et de l'insertion professionnelle qui s'inscrit dans le plan de lutte contre la fraude fiscale, sociale et douanière.** Notre alliance ne peut pas s'opposer aux politiques de réinsertion mais est-ce bien le rôle de la DGFIP alors qu'il s'agit d'une administration régaliennne ? Au-delà de cette question et de manière plus pragmatique, dès lors que la décision est déjà prise et s'impose dorénavant aux agents dans les services, notre alliance attend un éclaircissement sur le périmètre de ce partenariat. Quel est l'objectif en termes d'accueil négocié par la DGFIP ? Si aucune direction locale ne se porte volontaire, avez-vous l'intention de les contraindre pour répondre aux termes du partenariat ? Avez-vous pensé à l'émoi des agents qui apprennent le déploiement de ce dispositif via une note de la Centrale et qui apprennent en même temps que certains d'entre eux seront tuteurs ? En période politiquement et socialement tendue, était-ce vraiment le bon moment ? Sur les missions proposées, qui doivent "*être simples, utiles et sans formation technique préalable*" : quel type de postes avez-vous en tête ? En citant comme exemple les métiers de la filière logistique, sous-entendant de fait que leurs missions sont basiques, vous avez démontré votre méconnaissance de ces métiers et de leur complexité. Nous attendons une information précise sur les enjeux, les éventuels risques notamment l'accès aux données et ce que vous attendez des agents. Nous demandons la communication de tous les bilans qui seront établis.
- **La préfiguration du transfert d'ici l'été - donc pour aujourd'hui... - de certaines missions de l'Agence de Sécurité et de Paiement vers la DGFIP sans aucune information.** Mais soyons rassurés : la DGFIP n'est pas la seule à ne pas avoir communiqué ; les agents de l'ASP sont dans le même flou. C'est la raison pour laquelle les fédérations CFDT Finances et CFDT Agri-Agro ont demandé à leur ministre de tutelle de les recevoir, mais ça c'était avant. Qu'en est-il aujourd'hui ? Ce sujet fait-il partie des affaires courantes ?
- **La semaine en 4 jours a occupé l'actualité de la DGFIP ces dernières semaines. Nous y reviendrons dans le déroulement de l'ordre du jour [si tant est que ce point soit maintenu].** Cela étant, notre alliance regrette les conditions dans lesquelles le dialogue social tant national que local s'est déroulé. Toute cette période a surtout mis en évidence les dysfonctionnements dans l'articulation dialogue social local et dialogue social national. Nous ne pouvons que le déplorer. Les uns renvoyant la balle dans le camp de l'autre et vice-versa rendant l'identification des véritables décisionnaires très floue.
- **Dans la même veine de dialogue que notre alliance pense perfectible, le déploiement de SICARDI.** Le ministère a présenté l'outil en CSAM mais la DGFIP, si elle a informé les catégories de personnels concernés, n'a pas jugé bon de le présenter aux organisations syndicales.

- **L'accord de méthode** concernant la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents prévoit une négociation sur un volet 3 : celui de l'amélioration des conditions de vie au travail. Or si vous l'aviez évoqué lors de la signature de l'accord indemnitaire, nous avons confirmation dans les documents de travail que cette négociation est abandonnée pour cause de restrictions budgétaires. Notre alliance s'oppose à cette renonciation sans discussion préalable et demande l'ouverture de la négociation. Les conditions de vie au travail et l'organisation du travail ne sont pas qu'une question financière.

En conclusion, le dialogue social est fait de compromis permanents et non de compromission. Il faut que chacun ait l'ambition de faire bouger les lignes pour l'intérêt du collectif DGFIP. Notre alliance a toujours pris ses responsabilités et elle continuera de le faire.

Nous vous remercions de votre attention.

Vos représentants au CSAR :

Karine ROUSSEAU - titulaire

Florence BOCHNAKIAN – titulaire

Vanessa MARIE-JOSEPH – suppléante (excusée)

Régis BOURILLOT - suppléant